



- Communiqué de presse -

## **Gaz et huiles de schiste : Des paroles sans les actes !**

Paris le 13 novembre - Le Ministère de l'environnement s'apprête à céder, soit disant contraint et forcé par une décision de justice, la propriété de sept permis pétrolier, dont plusieurs concerneraient les pétroles de schiste, dans le bassin parisien (Seine-et-Marne, l'Aisne, l'Aube, la Marne, le Loiret et l'Yonne) à la compagnie Hess Oil.

Alors que vient de s'ouvrir à Varsovie, la 19ème conférence des Nations Unies sur le climat censée trouver un accord pour parer aux changements climatiques et diminuer nos émissions de gaz à effet de serre, notre gouvernement fait fi des grands discours et se retrouve une fois de plus en dissonance entre les paroles et les actes.

Un mois seulement après la confirmation par le Conseil Constitutionnel de la validité de la loi Jacob qui interdit la fracturation hydraulique, Philippe Martin, ministre de l'environnement, autoriserait plusieurs permis permettant d'extraire des pétroles de schiste en région parisienne quand la seule technique à ce jour connue pour extraire cette ressource fossile grande propagatrice de méthane est...la fracturation hydraulique.

Agir pour l'environnement dénonce l'hypocrisie du gouvernement qui oublie visiblement ses engagements de « farouche opposition à l'exploitation des gaz de schiste par la fracturation hydraulique ». APE appelle le Ministre de l'environnement à refuser la délivrance et la mutation de tout permis de recherches à la société Hess Oil et par conséquent à ne pas signer ces arrêtés qui céderaient ces sept permis aux pétroliers.

A l'heure où les prévisions du GIEC n'ont jamais été aussi alarmantes, il est tant que la France se plie à ses engagements climatiques et se tourne vers la transition énergétique. Cela passe notamment par l'interdiction totale de l'exploration et de l'exploitation des gaz et huiles de schiste.

### **Contact presse :**

**Sophie Bordères, coordinatrice des campagnes**

**Tel : 06 45 48 13 54**